

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2013.**

**La séance débute à 19 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,**

**Présents :** Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absents:** Rachel NABAFFA et David PERAY.

**Absents ayant donné procuration :** Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Patricia ALTHERR, Jean-Charles MORANDI donne procuration à Pierre DUMAREST.

**Secrétaire de séance :** Claude CHAPPUIS.

**Invitée :** Charlotte BREUILH.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 30 Janvier 2013.

Claude CHAPPUIS accepte la fonction de secrétaire de séance.

Pierre DUMAREST demande une minute de silence pour honorer la mémoire de Loïc CHAPPUIS, décédé lors d'un accident la semaine passée.

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 janvier 2013.**

Anna DOUDOU dit que page 10, il manque le mot « du ».

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2013.**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

**Commission du personnel (Pierre DUMAREST)**

☛ Pierre DUMAREST dit que Monsieur Fabrice BENZ prendra ses fonctions d'agent des services techniques le 25 février 2013. Frédéric PERICARD demande s'il a pu être libéré plus tôt ? Pierre DUMAREST répond qu'au lieu du 1<sup>er</sup> mars, il sera là une semaine plus tôt.

**Sous-commission chemins (Christian JOLIE)**

☛ Trois réunions ont eu lieu le 4 décembre 2012, le 9 janvier 2013 et le 24 janvier 2013. La vérification des chemins est terminée. La liste des chemins va être présentée à la commission voirie, puis elle sera présentée au Conseil municipal. Il y a 30 chemins ruraux, 17 chemins communaux et 28 rues.

**Sous-commission parkings (Christian JOLIE)**

☛ Deux réunions ont eu lieu le 17 janvier et le 30 janvier 2013. Les 4 solutions acceptées en Conseil municipal ont été présentées aux riverains de la rue des écoles. Christian JOLIE remercie les riverains qui se sont déplacés ainsi que les collègues de la commission pour leur aide. La seule proposition qui n'a pas plu est celle de l'installation d'un ralentisseur, ils pensent que cela pourrait générer du bruit.

Une nouvelle réunion va être programmée.

**Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)**

☛ Une prochaine réunion a lieu le 5 février à 19h30. La dernière réunion a eu lieu le 21 janvier 2013. Le compte-rendu de cette réunion a été envoyé à Atelier3. Lors de la prochaine réunion, Atelier3 doit amener des nouveaux plans corrigés, une estimation chiffrée de l'APS, la personne s'occupant du chauffage dans le projet doit aussi être présente.

Pierre DUMAREST a regardé les plans et a vérifié la surface de la salle : elle doit bien faire 350 m<sup>2</sup>. Il explique que l'adjudant BALAN a donné son aval sur les plans actuels concernant la sécurité incendie.

☛ Christian JOLIE revient sur sa proposition de faire une réunion publique. Patricia ALTHERR répond que tout cela sera décidé au niveau de la commission. Dès que la commission sera satisfaite des plans, elle proposera une réunion publique. Elle pense que les riverains sont prioritaires pour l'organisation de cette réunion publique. Christian JOLIE dit que cette réunion est importante aussi pour les associations. Patricia ALTHERR dit que certaines associations ont déjà vu des plans. René VERNAY dit que l'erreur c'est d'avoir dit au départ aux associations que l'on construisait une grande salle des fêtes avec des salles de réunion qui leurs seraient attribuées. Maintenant, il n'y a plus qu'une salle des fêtes. Frédéric PERICARD dit que les associations l'ont accepté car elles ont bien compris que cela est dû à une situation financière particulière. Eliane DALLEMAGNE ajoute que les plans prévoient la possibilité d'agrandir la salle lorsque la commune en aura les moyens.

Christian JOLIE dit qu'il faut faire cette réunion publique avant de valider les plans définitifs. Pierre DUMAREST répond que la commission va voir demain si l'architecte a tenu compte des suggestions proposées. Pour lui, il faut faire valider les plans en Conseil municipal puis les montrer à la population lors d'une réunion publique. Cette réunion devra être publiée dans le Petit Challengien afin d'informer la population. Des modifications pourront ensuite être effectuées sur les plans en fonction des diverses suggestions reçues. Frédéric PERICARD dit que pour ne pas perdre de temps, il faut faire un Conseil municipal extraordinaire pour voter les plans de la salle des fêtes. Il ne faut pas attendre le 4 mars. Patricia ALTHERR précise que la réunion du 5 février est une commission élargie, tous les membres du Conseil municipal peuvent être présents. Christian JOLIE regrette qu'on ne présente pas les plans de la salle des fêtes d'abord aux associations. Il dit qu'il faudrait faire deux réunions : une pour le public, une pour les associations. René VERNAY dit qu'une réunion avec les associations n'est pas nécessaire. Frédéric PERICARD a peur qu'une réunion publique ne soit stérile. Pierre DUMAREST dit qu'une réunion suffit, les associations viendront à cette réunion publique.

### **Commission Bibliothèque (Anna DOUDOU)**

☛ Anna DOUDOU dit que la réunion bibliothèque prévue le 6 février est annulée, l'architecte ne pourra pas être présente. Elle propose de déplacer cette réunion le 7 février à 14h30.

☛ La commission s'est réunie le 24 janvier pour étudier l'APS (Avant Projet Sommaire). Les membres de la commission sont contents des plans, la commission est unanime, les remarques faites auparavant à l'architecte ont été bien prises en compte :

- hausse de la surface à l'étage en limitant l'écart entre les parois et le plancher, avec le passage d'une surface de 142,5m<sup>2</sup> à 175m<sup>2</sup>.
- mise en place d'un escalier tournant (de façon à prendre moins de place et à augmenter la visibilité pour la sécurité)
- réaménagement de l'entrée

Avec l'agrandissement des surfaces le prix du projet a augmenté, on passe de 280 000€ à 318 000€ HT soit une hausse de 38 000€ pour 21m<sup>2</sup> en plus. La commission bibliothèque souhaite avoir l'adhésion du Conseil municipal pour ce projet et ces nouvelles sommes. René VERNAY fait remarquer qu'on a diminué le prix de la salle des fêtes pour augmenter maintenant celui de la bibliothèque, ça n'a pas de sens. Anna DOUDOU dit que la bibliothèque sera faite pour le long terme, on construit pour au moins trente ans, cela vaut la peine de faire ce qu'il faut. Christian JOLIE dit que les proportions de ces deux projets ne sont pas les mêmes. René VERNAY ajoute que le commerce coûte déjà cher à la commune avec ses problèmes d'acoustique. Christian JOLIE dit que les problèmes d'acoustique n'avaient pas été prévus. René VERNAY dit qu'il avait prévenu le Conseil municipal qu'il y aurait des problèmes liés au bruit. Christian JOLIE dit qu'on a baissé le projet de salle des fêtes de 400 000€ et que l'on pourrait augmenter celui de la bibliothèque de 38 000€, il ne s'agit pas des mêmes sommes engagées. René VERNAY dit qu'il faut ajouter 80 000€ pour l'acoustique du commerce. Il rappelle que la salle des fêtes coûtera de toute façon plus cher que cela n'est prévu, comme pour tous les projets. René VERNAY dit qu'il faut faire attention au budget communal car de nombreuses dépenses arrivent. Pierre CUZIN dit qu'il faut se fier à la trésorerie. Christophe BRULHART dit que le budget 2013 n'est pas encore préparé. Anna DOUDOU dit que cet agrandissement permettra à la bibliothèque de fonctionner pendant longtemps, c'est un bâtiment intéressant pour Challex, d'un point de vue architectural et fonctionnel. Pierre CUZIN dit que c'est au Conseil municipal de se prononcer là-dessus. Pierre DUMAREST dit que sur l'ancien projet de bibliothèque, certes moins chers, on perdait de l'espace, cela n'était pas fonctionnel. Pierre CUZIN dit qu'avec ces changements, il y a une perte d'éclairage du rez de chaussée du bâtiment. Ce qui est intéressant c'est l'avancée du bâtiment, c'est un avantage pour l'accès et la beauté du bâtiment. Anna DOUDOU dit que cela permet un alignement heureux avec les bâtiments voisins. Patricia ALTHERR demande pour quelle somme l'architecte a signé l'appel d'offres ? Anna DOUDOU dit que l'appel d'offre a été signé pour 280 000€. Jean-Charles MORANDI dit que 250 000€ auraient dû être inscrits sur cet appel d'offre, c'est en tout cas la somme qui avait été imputée au budget 2012. Patricia ALTHERR dit qu'il ne serait pas honnête vis-à-vis de l'architecte de ne pas tenir les 280 000€. L'architecte peut aussi faire un effort sur les prix. Christian JOLIE dit que c'est lors de la consultation des entreprises que l'on verra la réalité des ces évaluations financières, alors le Conseil municipal avisera. Pierre CUZIN dit que la difficulté des projets communaux c'est l'accessibilité pour les handicapés qui est un coût supérieur important. Frédéric PERICARD dit que ces lois sur l'accessibilité ne tiendront pas sur la durée, les coûts en jeu sont trop importants. Pierre DUMAREST dit qu'il y a des abus partout, le coût est considérable pour les collectivités, il y a une rébellion des maires qui est en train de monter. Frédéric PERICARD dit qu'il y a 30 ans, il n'y avait pas assez d'aménagements, maintenant il y en a trop.

Patricia ALTHERR dit qu'il est possible de faire des économies ailleurs sur le budget communal comme en voirie. Anna DOUDOU dit que le Conseil municipal devrait faire des efforts sur des projets importants. Patricia ALTHERR dit que par exemple il n'est pas nécessaire de faire chaque année du point à temps sur les routes communales, cela coûte 30 000€. Claude CHAPPUIS dit qu'il s'agit de l'entretien des routes, les routes vont se dégrader si cela n'est pas fait chaque année, les coûts seront alors plus importants. René VERNAY demande où il est possible de retirer de l'argent ? Patricia ALTHERR dit qu'un effort peut être fait au niveau des installations de jeux sur la commune. Eliane DALLEMAGNE répond que ce n'est pas possible, ces installations avaient été budgétées en 2012 et n'ont pas encore été réalisées. Frédéric PERICARD est contre l'idée d'augmenter de 15% le budget du projet bibliothèque, il s'agit d'un projet qui n'était pas prévu dans le programme du mandat. Pierre CUZIN dit qu'il faut distinguer les projets salle des fêtes et bibliothèque. Frédéric PERICARD dit que la garderie ou l'école passent avant et bientôt, il va y avoir de nouvelles dépenses. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il faut prévoir un projet d'ensemble comprenant la bibliothèque et l'école. Christian JOLIE dit que lorsque les gestionnaires de la bibliothèque reçoivent une classe, le bruit est insupportable, les locaux ne sont pas adaptés par rapport au nombre d'enfants. Il faut considérer que c'est un investissement et que l'on ne doit pas revenir sur ce projet, cette nouvelle bibliothèque est créée pour durer au moins 20 ans. René VERNAY dit que tout cela lui fait peur car la

bibliothèque n'est pas primordiale par rapport aux problèmes qu'il va y avoir sur la commune dans le futur. Pierre DUMAREST dit qu'il faut bien sûr regarder les dépenses qui vont arriver entre 2014 et 2016. Christian JOLIE dit qu'il faut faire attention car la bibliothèque représente une délégation de la commune à une association. Si on refuse ces 15% d'augmentation et qu'on réduit le projet, on risque de décourager les bénévoles, dans quelles conditions vont-elles pouvoir travailler? Pierre CUZIN dit qu'on ne va pas si loin dans un projet pour finalement l'arrêter. Il faut aller voir sur place pour se rendre compte des circonstances et des conditions de travail, quand il y a une classe qui est accueillie, on se rend compte des surfaces nécessaires et de l'exiguïté du lieu. Le Conseil municipal doit prendre une décision de principe sur cette augmentation financière. Pierre DUMAREST dit que Jean-Charles MORANDI est au courant de ce choix qui s'impose au Conseil municipal. Anna DOUDOU dit que Jean-Charles MORANDI a donné son accord pour 280 000€ et il ne semblait pas totalement hostile à une augmentation. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut prendre conscience qu'il y aura 15 000€ en plus de dépenses concernant la bibliothèque comme pour tous les projets. Christian JOLIE dit qu'il faut voir ce projet comme un « une bibliothèque municipale » c'est à dire un investissement pour le futur. Frédéric PERICARD essaie de comprendre la différence entre une décision de principe et une délibération. Pierre DUMAREST explique que le projet définitif sera voté en Conseil municipal par une délibération, là avec une décision de principe il est juste question d'orienter le projet. Eliane DALLEMAGNE dit que ce projet donnera du cachet à Challex, l'avancée du bâtiment est jolie. Lorsqu'il faudra agrandir l'école, les bâtiments pourront être agrandis sur le même modèle.

Pierre DUMAREST demande au Conseil municipal qui est contre ce projet à 318 000€ ? A la majorité, le Conseil municipal est favorable au projet d'agrandissement de la bibliothèque à 318 000€ HT (3 voix contre, 1 abstention, 8 voix pour). Claude CHAPPUIS dit qu'il faudra bien dire à l'architecte que le projet ne peut pas être encore augmenté. Christophe BRULHART et Pierre CUZIN disent qu'il sera possible de se rattraper sur les lots lors de la consultation des entreprises.

### Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

☛ Réunion du 09/01/2013 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Permis de construire/d'aménager</b>		
PC12B0008-01	SIMOES Lot les terrasses de Challex Construction d'une maison individuelle	Permis modificatif. Avis favorable
PC12B0035	DEFENDI Chemin de Cormagnin Zone UB Construction d'une maison individuelle	Réception des pièces complémentaires Demande d'échantillons crépis & tuiles Avis favorable
PC12B0037	JOHNSON et VERNAY Rue des Fontanettes Zone UB Construction d'une maison individuelle	Avis défavorable : tuiles couleur ardoise, pente de toit 40%, aucune explication sur les débordements rouges sur les plans.
PC12B0038	SCI SUDGEX Chemin de Gaillardin Zone UB Construction de deux maisons individuelles	Attente avis CCPG
PC12B0001-01 AT12B0002 / 0003	GDP VENDOME PROMOTION Ehpad les Cyclamens, rue de la treille	Avis défavorable.
<b>Déclaration préalable</b>		
DP12B0059	GDP VENDOME Ehpad les cyclamens Modification de l'aspect extérieur	Avis favorable de la DDT Avis favorable de la commission
DP12B0060	DE OLIVEIRA 393 Rue des prairies Agrandissement d'un logement avec création de deux chambres au dessus du garage existant. Zone UB	Demande de pièces complémentaires : préciser la pente des nouvelles toitures et la surface des velux à installer.
DP13B0001	CHARCOSSET	La commission doit aller voir sur place si le projet est dangereux pour

	22 rue St Maurice Zone UA Installation d'une clôture, d'un mur et d'un portail	la circulation.
<b>DIA</b>	Vente MABILLARD Chemin de Cormagnin	Non Prémption
<b>Divers</b>		
<b>PC BARON Terrasses de Challex</b>	Problème réglé, ils s'arrangent entre voisins	ok
<b>PC BEAUMONT</b>	Un velux en trop sur leur construction	Il leur sera demandé de régulariser
<b>PC12B0039 LEPORI</b>	Demande de retrait du permis de construire.	ok
<b>PC MEIJER Terrasses de Challex</b>	Permis vérifié et conforme	ok

La prochaine réunion d'urbanisme a lieu le 7 février 2013 à 19h00.

☛ Frédéric PERICARD dit que lorsqu'il taille les vignes derrière le lotissement les terrasses de Challex à Mucelle, il a été étonné de voir que les maisons étaient quasiment collées les une aux autres. Pierre DUMAREST répond qu'il n'y avait pas de règles pour les limites internes du lotissement, les propriétaires ont donc pu installer leurs maisons là où ils le souhaitaient.

#### **Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)**

☛ Eliane DALLEMAGNE dit que le devis avec le géomètre Monod-Dalin pour faire les niveaux de terrain, à hauteur de 250€ a été signé.

☛ L'entreprise VAURS est prête à faire le travail pour l'acoustique.

☛ Le décompte de GEX ENERGIE est en cours. Il devrait y avoir une retenue de pénalités de 7 000€, c'est cette entreprise qui devra payer ses sous-traitants AKBAT et CUNY. Il est impossible pour la commune de rémunérer directement ces entreprises car cela ne fait pas partie du marché.

☛ Eliane DALLEMAGNE dit à René VERNAY que le marché du commerce n'a pas dépassé les sommes qui étaient prévues. René VERNAY dit que l'argent dépensé dans les parkings n'a pas été comptabilisé dans le commerce. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il y a eu des subventions pour ces parkings. Le commerce a été autofinancé par la commune. René VERNAY se demande si certaines sommes ne sont pas parties en dépenses de voirie. Claude CHAPPUIS dit que ça ne sert à rien d'en parler car Jean-Charles MORANDI n'est pas là pour répondre. René VERNAY insiste et dit que le Conseil municipal n'a jamais eu de documents reprenant toutes les dépenses liées au commerce. Frédéric PERICARD dit que la seule plus value c'est l'acoustique. Eliane DALLEMAGNE dit qu'elle pourra envoyer un tableau récapitulatif à René VERNAY s'il le souhaite. Patricia ALTHERR dit que René VERNAY veut certainement dire que certaines sommes sont passées dans d'autres budgets externes au commerce comme c'est le cas pour les parkings. Cela est légitime de vouloir connaître les dépenses exactes du commerce. Christian JOLIE demande à combien s'élèvent les subventions ? Pierre DUMAREST répond que la commune a reçu environ 300 000€ de subventions pour le commerce. Christian JOLIE dit que sur les tableaux qu'il avait reçus, le montant total des travaux était de 740 000€ environ au 28 février 2012.

☛ Pierre DUMAREST demande à Eliane DALLEMAGNE, où en est l'étude pour l'acoustique extérieure ? Eliane DALLEMAGNE répond qu'elle attend d'avoir les courbes de niveaux demandées au géomètre pour les transmettre à Mr PASQUINI. Frédéric PERICARD dit qu'il faudra dire à Mr PASQUINI qu'il lui reste 4 semaines maximum. Le problème doit être réglé avant l'ouverture des terrasses. Christian JOLIE rappelle que le Conseil municipal a pris conscience de cela l'an passé. Le problème c'est qu'il faut un devis pour l'inscrire au budget.

#### **Commission communication (Christian JOLIE)**

☛ Christian JOLIE dit que le Petit Challaisien ne sera distribué que mardi 5 février suite à un retard de distribution.

☛ Pierre DUMAREST dit que dans le Petit Challaisien de janvier, il manquait de nombreux horaires notamment pour les vœux du maire, pour quelle raison ? Christian JOLIE répond que cette question a déjà été abordée en Conseil municipal. La commission a du mal à avoir tous les horaires, pour les vœux il s'agit d'un oubli. Il rappelle que les vœux du Maire ont lieu à Challex chaque année, le même jour, à la même heure depuis dix ans. Si cette colonne pose problème, sachant qu'elle n'existait pas avant, les gens peuvent téléphoner pour avoir plus de renseignements. Il prend acte de cela, la commission devra réfléchir à l'avenir de cette colonne. Anna DOUDOU dit qu'il faut la laisser. Christian JOLIE dit que si cette colonne reste, elle ne pourra pas toujours être complète. Patricia ALTHERR demande s'il serait possible d'envoyer un message aux associations ? Christian JOLIE répond que le Petit Challaisien est un travail conséquent ; tous les mois, des messages de rappel aux associations sont déjà envoyés. Eliane DALLEMAGNE et Anna DOUDOU disent qu'il faudrait faire un mail aux associations pour qu'elles soient plus précises. Frédéric PERICARD dit que là où les heures sont absentes il faudrait mettre un astérisque avec « horaires non communiqués ». Christian JOLIE dit qu'il ne faut pas se focaliser sur la case vide, il prend note des conseils de Frédéric PERICARD, la commission va travailler sur ces propositions.

☛ Consultation des imprimeurs pour le Petit Challaisien : la commission a reçu une proposition d'un cinquième imprimeur, l'offre était intéressante, elle ressemblait à celle de Kalikréa. La commission a choisi de continuer à travailler avec Kalikréa.

☞ Site internet : Claude CHAPPUIS dit que certaines dates en rapport avec les associations ne sont pas à jour. Christian JOLIE dit que cela sera vérifié, il est important que les associations informent le secrétariat des modifications à apporter sur le site internet. Les modifications ne seront effectuées que sur demande afin de ne pas faire d'erreurs. Christophe BRULHART dit que dans « Vie Pratique », le calendrier des fêtes est de 2011, il faut le mettre à jour. Christian JOLIE dit que ce site n'était jamais évoqué par les précédents mandats en Conseil municipal alors qu'il est important d'en parler.

☞ Brochure d'accueil : des réunions ont eu lieu le 21 et le 29 janvier 2013, il reste 3 rubriques à compléter. La prochaine réunion a lieu le 13 février à 20 heures.

### **Commission Vie Associative (Christian JOLIE)**

☞ La commission s'est réunie le 17 décembre 2012 et le 16 janvier 2013.

La commission a étudié avec la commission voirie les demandes de l'Intersociété :

- Ils souhaitent avoir de l'eau chaude dans leur nouveau local car sans eau chaude le nettoyage de la friteuse est difficile. Un ballon d'eau chaude va donc être déplacé dans l'ex local foot.
- Accès pompiers à la Halle : la barre amovible est gênante, du gravier va être ajouté au niveau du passage des roues.
- Ils souhaitaient le déplacement d'un bac de fleurs. La réponse de la commission est négative car ce bac empêche les voitures de s'engager vers la Halle. René VERNAY précise que cette modification était demandée afin de faire passer les tables lors des manifestations.

La méthode de rangement des matériels et à améliorer. Christian JOLIE essaie de faire un inventaire des placards et bâtiments utilisés par les associations. Il a pour l'instant recensé 4 bâtiments principaux ainsi que des bâtiments annexes. Claude CHAPPUIS dit qu'il ne faut pas oublier le réservoir de Mucelle. Pierre DUMAREST dit qu'il ne faut pas comptabiliser le local pompier qui est réservé aux pompiers suite à la signature d'une convention. Patricia ALTHERR dit qu'il y a aussi le hangar NABAFFA qui est loué à la commune. Christian JOLIE détaille les locaux utilisés par les associations afin de connaître l'avis du Conseil municipal. Il en reparlera lors d'une commission voirie.

La prochaine réunion aura lieu le 7 février à 20h.

### **Commission Education (Anna DOUDOU)**

☞ La commission éducation a travaillé sur l'organisation de la cantine et de la garderie car il y a des problèmes de retard au deuxième service de cantine. Des rencontres et une concertation ont été organisées avec les différents intervenants. La commission a d'abord diagnostiqué la situation afin d'améliorer le système. Patricia ALTHERR a fait une semaine d'observation afin de voir comment fonctionnaient les services de cantine.

Le 23 janvier, la commission a rencontré les agents de l'école afin d'étudier des solutions. Il a été décidé que l'agent des écoles commencerait son service plus tôt, à 11h. Les agents ne mangeront plus en même temps que les enfants afin de pouvoir les encadrer de la meilleure façon possible. Il fallait aussi travailler sur les règles de fonctionnement et l'esprit d'équipe, les agents devront suivre des formations. Il faut harmoniser le fonctionnement de la cantine et de l'école ; dans ce but Patricia ALTHERR et Anna DOUDOU ont rencontré Mlle COELHO, directrice d'école. Elles lui ont demandé de bien libérer les grandes sections à 11h20 tous les jours, Mlle COELHO souhaite que les enfants soient mieux pris en charge par les agents du périscolaire à la sortie des classes, enfin la tenue des enfants devra être plus adaptée afin d'éviter par exemple le port de combinaison de ski. Il faut plus de cohérence dans les exigences, c'est pour cette raison que le 6 février 2013 a lieu une rencontre entre le personnel du périscolaire et de l'école.

☞ Anna DOUDOU a aussi rencontré, avec Patricia ALTHERR, la directrice de la maison de retraite, au sujet de la mise en place de plateaux chaud et froid pour les enfants. La directrice n'y est pas favorable pour diverses raisons, elle est cependant favorable à l'installation d'un réfrigérateur dans la salle de cantine pour faire gagner du temps au service, à condition qu'il soit financé par la commune.

☞ Une grève partielle a eu lieu le jeudi 31 janvier 2013, la commune a assuré le service minimum pour 7 enfants.

☞ Sur la réforme des rythmes scolaires, nous avons quelques précisions. Il faudra informer l'inspecteur d'académie sur la mise en place de cette réforme en 2013 ou en 2014 ; il faut élaborer un projet éducatif et le présenter aux parents d'élèves afin fin mars. Il faudra trouver des intervenants de 15h45 à 16h30 pour occuper les enfants 3 jours par semaine avec des activités sportives, culturelles ou artistiques. Les enseignants doivent faire l'aide aux devoirs une heure par semaine, ils peuvent faire plus d'heures, mais il faudra les rémunérer à hauteur de 22€ par heure. Cela remplacera le soutien scolaire. Tout cela sera à la charge de la commune. La commune ne pourra rendre les enfants aux parents qu'à 16h30.

Il devrait y avoir 140 enfants en 2013, il faudra donc trouver des intervenants pour encadrer chaque soir les enfants, soit 18 enfants par adulte, au maximum.

Beaucoup de questions se posent encore à l'heure actuelle :

- Les moyens humains existent sur la commune mais il y a des inconnues : les intervenants devront-ils être agréés ?
- Qui sera responsable des enfants entre 15h45 et 16h30 ?
- Quels locaux utiliser pour 45 minutes ?

Une formation a lieu le 15 février concernant cette réforme. Anna DOUDOU espère pouvoir éclaircir tous ces points.

Frédéric PERICARD dit que cette réforme est astreignante, qui va-t-on pouvoir recruter pour 45 minutes par jour ? Anna DOUDOU dit qu'il serait intéressant de mutualiser des moyens humains avec les communes voisines.

Pierre DUMAREST dit que plusieurs courriers nous sont parvenus. L'AMF dénonce cette réforme car ce sont les communes qui vont payer et pas l'Education Nationale. Les sénateurs sont contre. Peut-être ce projet finira-t-il par être retiré. Anna DOUDOU trouve que cette réforme se fait dans la précipitation. Pierre DUMAREST dit qu'il faut mettre en place cette réforme en 2014. Anna DOUDOU dit que pour le corps enseignant, l'incidence est minime, les professeurs des écoles suivront le Conseil municipal dans sa décision.

### Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

☞ Le repas spectacle avec les anciens aura lieu le 7 avril 2013, c'est une surprise pour l'instant.

### Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ Le 30 janvier, Pierre DUMAREST a assisté à deux réunions.

Comme déjà annoncé, la CFG va baisser, par conséquent de nombreux projets d'investissement sont mis en attente comme la création de nouvelles crèches. Les délégués communautaires ne souhaitent pas augmenter les impôts.

☞ Concernant la réforme des collectivités territoriale, la CCPG réforme actuellement ses statuts. Il y a aujourd'hui 80 000 habitants dans le Pays de Gex. Jusqu'alors les délégués communautaires étaient répartis à la proportionnelle. Challex a actuellement 2 délégués et 2 suppléants. Une troisième solution a été adoptée avec une répartition de 66 sièges à l'amiable. Les communes les plus importantes ont accepté de baisser leur nombre de délégués. Challex aura donc 2 délégués titulaires sans suppléants. Tout cela devra être acté lors du prochain Conseil municipal.

☞ Anna DOUDOU et Christian JOLIE ont participé au Conseil Communautaire du 31 janvier qui n'a duré que 30 minutes. L'ordre du jour comprenait :

- la mise en place de délégués pour la commune de Vesancy
- Les subventions pour les logements sociaux
- La gestion et la valorisation des déchets
- Des questions diverses

Le Maire de Mijoux a dénoncé les problèmes concernant la station des Monts du Jura. Il faudrait revoir l'organisation de cette station dans son ensemble et mettre en place quelque chose de plus cohérent. René VERNAY dit qu'il faudrait faire fonctionner la station tous les jours ou toutes les après-midi. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut faire des forfaits attractifs de 4 heures comme dans les autres stations de ski. Pierre CUZIN dit que les forfaits sont à 15€ la journée à Menthières. Frédéric PERICARD dit qu'il est flagrant que ces forfaits sont trop chers, ils ne font jamais de réductions.

## DELIBERATIONS

<b>Délibération n°07-2013</b>
-------------------------------

### Objet : Acceptation du devis Archigraph pour l'aménagement de la traversée du hameau de Mucelle.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'ensemble des travaux réalisés rue de Mucelle en 2013, des dessins et esquisses supplémentaires sont nécessaires.

Le devis se décompose en trois missions : état des lieux, esquisse et avant projet sommaire.

La mission 1, état des lieux coûterait 800€ HT c'est-à-dire 956,80€ TTC.

La mission 2, esquisse coûterait 4320€ HT c'est-à-dire 5166,72€ TTC.

La mission 3 est optionnelle. Si la commune décide de mettre en place les travaux, Archigraph en sera le maître d'œuvre et réalisera l'avant projet sommaire, le dossier de consultation des entreprises et la réalisation des travaux. Ses prestations sont évaluées à 3,4% du montant HT des travaux à réaliser.

Le devis est présent en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** le devis de l'entreprise Archigraph.

**AUTORISE** le Maire a signé le devis de l'entreprise Archigraph.

### Débat :

Pierre CUZIN rappelle qu'il est question de réaménager le site de Mucelle au niveau des parkings ou encore des réseaux. Il y avait deux devis : Monod-Dalin et Archigraph. Archigraph s'est aligné sur le devis de Monod-Dalin. Leur 1<sup>ère</sup> mission est obligatoire, la 2<sup>ème</sup> mission concerne les esquisses. Un accord de principe du Conseil municipal avait été donné concernant les esquisses. Archigraph connaît déjà le chantier de Mucelle, la commission voirie souhaite donc choisir cette entreprise. Sa 3<sup>ème</sup> mission ne vaut que si la commune décide de faire les travaux.

Patricia ALTHERR demande si les esquisses seront montrées à tout le Conseil municipal ? Pierre CUZIN répond que oui, elles seront montrées au-delà d'un groupe de travail.

<b>Délibération n°08-2013</b>
-------------------------------

## **Objet : Projet de réforme des rythmes scolaires.**

Sur le rapport d'Anna DOUDOU,

Le projet de réforme des rythmes scolaires est en cours, il sera applicable dès septembre 2013 ou au plus tard dès septembre 2014. Cette réforme soulève de nombreuses questions concernant l'accueil des enfants le mercredi ou le samedi matin. La commune aura à sa charge 4h de temps périscolaire par semaine supplémentaire et devra faire appel à des intervenants de 15h45 à 16h30 pour les enfants. Le travail du personnel communal ainsi que leurs horaires devront être réorganisés. Ces changements devront être évalués et inscrits au budget 2013 ou 2014. Cette réforme a donc des conséquences majeures sur l'organisation des services communaux comme sur le budget communal.

En l'absence de délibération du Conseil municipal, la commune devra automatiquement et tacitement passer à la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée scolaire 2013.

Il était proposé au Conseil municipal de :

DECIDER de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Ou

DECIDER de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,**

**DECIDE de reporter cette délibération au Conseil municipal de mars 2013.**

### **Débat :**

Anna DOUDOU a donné précédemment des informations lors du compte-rendu de la commission éducation. Elle souhaite lire au Conseil municipal l'avis de Charlotte BREUILH sur cette réforme, en tant que responsable de l'organisation des services de la commune. Charlotte BREUILH pense que la réforme devrait être mise en place en 2014 pour les raisons suivantes :

- Nous sommes déjà en train de mettre beaucoup de choses en place au niveau de l'école. Nous essayons d'améliorer le service de cantine, il faudra peut-être embaucher un nouvel agent afin de fluidifier le service. Nous nous interrogeons aussi sur l'embauche d'un 3<sup>ème</sup> ATSEM pour les classes de maternelles. Tout cela a un coût. L'organisation n'est pas parfaite et il y a encore du travail.
- Les effectifs de l'école sont grandissants. Il faudra peut-être une 6<sup>ème</sup> classe à la rentrée scolaire de 2014, cela va engager des coûts importants. L'ATSEM supplémentaire deviendra alors une obligation et nous devons installer des bâtiments modulaires pour cette nouvelle classe. Cela va coûter très cher à la commune.
- Nous avons déjà beaucoup de projets sur la commune et le budget communal n'est pas sans limites. Une bibliothèque avec un coût de 318 000€ HT est à l'étude, nous venons aussi de faire un prêt de 2 500 000€ qu'il faut rembourser... Tout cela sans parler des autres investissements sur la commune.
- La mise en place de cette réforme en 2013 permettra d'avoir une subvention de 50€ par élève. Soit, mais cela va coûter bien plus de 50€ par élève, la commune va donc encore devoir investir, sans parler de 2014 où là il n'y aura plus aucune subvention alors que des dépenses auront déjà été effectuées sur 2013.
- En termes d'organisation des services, pour la mise en place de cette réforme, le travail est considérable, 6 mois ne suffiront pas. Les grandes communes ont embauché des attachés avec la mission de mettre en place cette réforme tellement le travail est important. Nous devons réorganiser le travail et les horaires de tous les agents de l'école, nous devons recruter des intervenants pour encadrer environ 90 enfants chaque soir de 15h45 à 16h30 (intervenants que nous devons payer). Avec les difficultés de recrutement du pays de Gex, ces recrutements risquent d'être difficiles.
- Il n'y a pas actuellement assez de recul sur cette réforme, il serait intéressant de voir la façon dont la réforme va être appliquée dans les communes en 2013. Nous pourrions nous servir de leur expérience pour bâtir notre mise en place de cette réforme.
- Un nouveau mandat sera élu en mars 2014, c'est à nous de travailler en amont sur cette réforme pour sa mise en place et au futur mandat de la mettre en application avec son regard « neuf ».

Anna DOUDOU ajoute que la commune pourrait avoir droit à 40€ supplémentaires de subventions par élève si nous sommes éligibles à la dotation des territoires ruraux.

Pierre DUMAREST dit qu'il faut attendre le mois de mars pour prendre cette décision. Anna DOUDOU précise que la commune a jusqu'au 31 mars pour prendre une décision.

**Délibération n°09-2013**

### **Objet : Choix d'un abribus**

Lors de la dernière commission voirie, il a été présenté deux types d'abribus pour la commune.

Les deux projets seront présentés au Conseil municipal avec des photos en couleurs.

Le premier projet est un abri proposé par l'entreprise retenue par le GLCT pour équiper tous les abribus du Pays de Gex. Des abribus de ce type sont visibles actuellement à Thoiry. Ils sont gratuits. A la charge de la commune, il y a la dalle en béton supportant l'abri et le branchement électrique pour l'éclairage du panneau publicitaire (ce qui explique la gratuité du produit).

Le deuxième projet est proposé par une entreprise qui a su que la commune envisageait l'installation d'abribus. Les abribus sont payants.

La commission voirie venant de travailler sur le nombre et les emplacements des futurs abribus de la commune, les membres souhaitent recueillir l'avis du Conseil municipal sur le choix des abribus.

Ces abris sont utiles pour les personnes qui attendent le bus, ils les protégeraient des intempéries, cela permet aussi aux automobilistes de visualiser l'arrêt de bus. Cette installation permettrait de sécuriser les arrêts de bus, en particulier route de la Plaine où la circulation est dense et dangereuse.

Ces abribus sont également l'expression d'une volonté de la commune de conserver la ligne T.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,**

**DECIDE D'INSTALLER** le premier projet d'abribus sur la commune (en partie gratuit).

### **Débat :**

Patricia ALTHERR à la demande de Jean-Charles MORANDI explique que deux types d'abribus peuvent être installés sur la commune, tout cela a été vu en commission voirie. Elle fait passer les documents concernant ces abribus. Frédéric PERICARD dit que seulement 3 arrêts de bus sont possibles. Patricia ALTHERR dit qu'il y a en effet :

- Les Baraques
- rue des Fontanettes
- devant l'ancienne Poste

Anna DOUDOU demande quels sont les aménagements nécessaires ? Pierre CUZIN répond qu'il faudra raccorder l'abribus à l'électricité et créer une dalle de béton. Frédéric PERICARD dit que les pubs de l'abribus seraient très correctes. Patricia ALTHERR ajoute que d'autres abribus sont payants, les trois, tous frais compris coûteraient 9766,50€. Pierre DUMAREST dit que si la commune installe cela, il va y avoir un coût ; si la ligne T est supprimée, cet argent aura été dépensé pour rien. Christian JOLIE dit que la commune peut en installer le nombre qu'elle veut. Souhaite t'on installer des abribus ou pas ? Claude CHAPPUIS dit qu'un abribus peut être installé aux Baraques pour commencer. Pierre CUZIN dit qu'il faut faire un devis pour le coût de la dalle et du raccordement à l'électricité. Frédéric PERICARD dit que la commune peut commencer par installer un seul abri. Pierre DUMAREST dit qu'il serait ridicule d'acheter ces abribus. Pierre CUZIN insiste en disant qu'il faut demander des devis. Il faudra aussi demander l'autorisation au Conseil général car la route départementale lui appartient. Pierre DUMAREST va demander au SIEA s'ils participeraient à ces dépenses. Des abribus similaires à ceux proposés ici sont visibles à Thoiry.

Christian JOLIE dit qu'attention, avant de faire les travaux, le Conseil municipal doit connaître les prix de l'installation de ces abribus.

### **Questions diverses :**

☛ Pierre DUMAREST a reçu un courrier de la CCPG lui demandant de créer un arrêté interdisant de consommer de l'alcool sur la voie publique lorsqu'il y a une fête organisée par une association de jeunes. L'objectif est que les fêtes se déroulent sans incidents et il faudrait créer une charte intercommunale avec la participation des présidents d'associations. Avec cet arrêté, les gendarmes pourront agir de façon préventive puis si cela est nécessaire, répressive. Le but est d'assurer la tranquillité et la salubrité publique. Eliane DALLEMAGNE demande si cet arrêté ne concernerait que les jeunes ? Pierre DUMAREST répond que oui. Pierre DUMAREST demande l'avis du Conseil municipal concernant cet arrêté ? 5 personnes sont contre et 7 sont pour. Pierre CUZIN dit que les gendarmes doivent faire leur travail, ce n'est pas le travail du Maire. Anna DOUDOU dit qu'il est important de protéger la jeunesse et de faire de la prévention. Christophe BRULHART dit que les présidents d'association sont de toute façon responsables des événements qu'ils organisent. Christophe BRULHART dit qu'il faut faire attention avec ce genre de vote, ceux qui ont donné leur procuration ne savaient pas qu'on allait aborder ce sujet. Claude CHAPPUIS répond que lorsqu'on donne sa procuration à un autre élu, on fait confiance.

☛ Frédéric PERICARD note que la CCPG a décidé de moins investir dans les services publics tels que les crèches suite à la baisse de la CFG. Cependant, il est inquiet quand il voit les constructions qui se font à St Genis Pouilly. Il n'y a aucun hôpital à proximité, peu de médecins, cela va poser problème. Il faudrait au moins mettre en place une maison médicale.

☛ Claude CHAPPUIS demande si les camions de terre continuent à traverser le village ? Frédéric PERICARD répond qu'il y en a moins et que l'entreprise propriétaire de ces camions, STPFA est en dépôt de bilan.

---

**Prochaine réunion du Conseil le 4 mars 2013 à 19h30.**

**La séance est levée à 22h20.**